

etc. — car aucune d'entre elles n'est formée entièrement soit de brebis, soit de boucs. Il ne semble pas que ce soit la séparation d'une nation de l'autre. La Grande Cour cependant s'est assise et juge publiquement les peuples de ces nations dont les uns sont représentés sous le symbole de brebis et les autres sous celui de boucs.

Pas un jugement de l'Eglise

¹⁵ Il ne peut être dit que cette parabole se rapporte tant soit peu au jugement de l'Eglise de Christ. D'abord, parce que les croyants engendrés de l'Esprit du Seigneur ne sont pas distingués comme brebis et boucs; au contraire, Jésus parle d'eux comme étant des brebis (Jean 10 : 11—16); ensuite le jugement du petit troupeau et de la grande multitude n'a pas lieu publiquement, en présence des nations de la terre.

¹⁶ Ayant maintenant montré toutes les classes des humains qui ne peuvent être prises en considération dans l'interprétation de la parabole, la question se pose: A qui s'applique-t-elle? Quand et où le jugement a-t-il lieu, qui est représenté par les brebis et qui par les boucs?

Le temps

¹⁷ Le temps se montre être un élément de première force dans l'interprétation de cette parabole; nous voulons dire que l'époque où elle a été prononcée porte en elle une relation avec le temps de son accomplissement. La parabole fut donnée par Jésus en réponse à la question posée par ses disciples, ayant trait à sa seconde venue et à l'inauguration de son royaume: «Dis-nous quand auront lieu ces choses, et quel sera le signe de ta présence et de l'achèvement du siècle?» (L.). Répondant à cette question, le Maître fit allusion aux faits tels qu'ils se manifesteront au temps de sa présence et à la fin du monde. Il montra quelle sera son attitude envers ses serviteurs, envers les vrais et les faux, envers les zélés, les ardents et les travailleurs, et envers les insouciantes, les paresseux et les nonchalants. Il fit la distinction entre les frères sages et les insensés, et indiqua son règlement de comptes avec eux et le jugement de ses serviteurs, tout cela paraît devoir être rendu en privé et non pas devant les nations de la terre. Puis immédiatement il se mit en devoir de prononcer la parabole qui a trait à un autre jugement, qui, celui-ci, a lieu en présence des nations rassemblées de la terre, c'est la parabole des brebis et des boucs. Il indique par cela qu'il y a une étroite proximité entre le jugement de son Eglise et de ceux mentionnés dans cette parabole donnée un peu plus tard.

¹⁸ Le trône de notre Seigneur, ou siège de jugement, mentionné dans la parabole, ne paraît pas être celui du Millénaire qui traitera avec les vivants et les morts pendant son règne, mais il semble clair qu'il est le trône ou la Cour établie pour juger les choses qui existent au moment de la seconde présence et avant le commencement du rétablissement. Il dit clairement: «Lorsque le Fils de l'homme viendra dans la gloire, avec tous les anges, il s'assiera sur le trône de sa gloire».

¹⁹ Le prophète Esaïe avait eu une vision du Seigneur assis sur son trône de jugement; le moment semble être définitivement localisé immédiatement après que Christ eût pris sa puissance à lui pour régner (ce point est traité clairement dans le «Watch Tower» du 1er novembre 1922, pages 334, 335*). Nous pensons que le trône décrit par Esaïe et celui de la parabole sont un et même trône.

²⁰ La parabole dit: «Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire et tous les saints anges avec lui». Les anges sont des messagers du Seigneur. Le prophète Esaïe dépeint en vision les saints messagers autour du trône de gloire (Esaïe 6 : 1—11). Saint Paul parle des membres fidèles de l'Eglise comme envoyés (messagers ou anges) ... la gloire de Christ (2 Cor. 8 : 23). Saint Jude, citant le prophète Enoch, dit: «Voici, le Seigneur est venu avec des milliers

de ses saints pour exercer le jugement contre tous et pour convaincre tous les impies d'entre eux, de toutes les actions d'impiété qu'ils ont (impieusement) commises» (Jude 14, 15; O). Nous lisons dans l'Apocalypse au sujet du Seigneur Jésus qui est «appelé le Fidèle et le Véritable, celui qui juge et qui combat avec justice», que «les armées du ciel le suivaient» (Apoc. 19 : 11—14). Nous comprenons cette image comme représentant le Seigneur Jésus et les saints de l'autre côté du voile ainsi que les saints de ce côté du voile. Cette image s'harmonise parfaitement aussi avec notre compréhension du Psaume 149, qui déclare que les saints se réjouissent ou triomphent en gloire et que ceux qui sont sur la terre sont avec le Seigneur engagés dans l'exécution du jugement, et que cet honneur est pour tous les saints».

²¹ Selon les Ecritures il semble que le jugement en question a lieu pendant qu'une partie des saints est dans les cieux et les autres sur la terre; et que ce jugement des choses injustes, impies, dont nous entretient saint Jude, a lieu antérieurement au commencement du jugement de l'âge millénaire qui sera selon la justice. — Actes 17 : 31.

Les nations

²² La parabole dit: «Toutes les nations seront rassemblées devant lui». Les nations se composent de deux divisions générales: (1) ceux qui gouvernent et qui sont en minorité; (2) ceux qui sont gouvernés et qui forment la majorité. Les partis gouvernants se subdivisent en trois éléments — commercial, politique et ecclésiastique; — l'élément ecclésiastique est encore divisé en deux classes: (1) Le clergé appelé «pasteurs» ou «bergers» (L.) et les «principaux» ou «chefs du troupeau» (Jérémie 25 : 34); (2) l'ensemble des membres du corps ecclésiastique formant le troupeau. Il est souvent vrai que les membres dirigeants, appelés les «principaux» (ou «excellents» — L.) du troupeau sont de puissants hommes d'affaires ou de politique qui se servent de la religion comme d'un manteau pour cacher leur réel motif tout en cherchant à dominer le peuple. Ceux-là sont des rois (des facteurs gouvernants) et des «nobles» ou grands (les plus hautement respectés — Psaume 149 : 8; D.). Avec raison ils sont désignés comme hypocrites, le pendant des pharisiens. Beaucoup parmi le peuple sont aveuglés par l'adversaire et sympathisent avec les gouvernants; néanmoins un grand nombre d'entre eux désirent la justice et la paix.

²³ Les nations de la terre sont maintenant rassemblées et liées entre elles par des conventions, des ligues et d'autres arrangements, tout comme l'Eternel l'avait prédit (Soph. 3 : 8, vol. I p. 354). Dans ce rassemblement des nations, les principaux du commerce et de la politique sont à l'avant, pendant que les ecclésiastiques y donnent de tout cœur, tous prétendant que les nations constituent le royaume de Dieu sur la terre; pour cette raison ils le désignent christianisme, ou règne de Christ.

A qui l'appliquer?

²⁴ A qui donc les symboles de brebis et de boucs s'appliquent-ils? Nous répondons: Les brebis représentent tous les peuples des nations, non engendrés de l'Esprit, mais bien disposés pour la justice, qui *mentalement reconnaissent Jésus-Christ* comme le Seigneur, qui espèrent et attendent un temps meilleur sous son règne. Les boucs représentent ces classes qui prétendent être des chrétiens, mais qui ne reconnaissent pas Christ comme le grand Rédempteur et Roi des humains et veulent que l'actuel et mauvais ordre de choses sur cette terre soit le royaume de Christ.

La chrétienté en jugement

²⁵ Le Seigneur montre comment se fera le règlement de comptes avec ses serviteurs et le jugement de sa maison. N'est-il pas raisonnable aussi de conclure qu'il dépendrait de même certain jugement de l'église nominale; c'est-à-dire ces nations et les peuples composant les nations qui prétendent être chrétiennes, qui font profession extérieure de

* La traduction de cet article paraîtra prochainement dans la Tour.